

tration municipale s'occupe d'en installer une pour les besoins de la population civile. — M. Gobin fait observer que déjà, dans certains pays où régnaient des épidémies, des étuves mobiles ont été transportées au domicile des particuliers pour désinfecter certains objets contaminés. — M. Arloing expose que l'on avait reconnu depuis longtemps la nécessité de désinfecter les vases et les objets divers servant aux expériences faites sur les microbes. Mais il a été reconnu aussi que l'air chaud ne peut suffire pour les détruire, il faut recourir à la vapeur de 110 à 120 degrés de chaleur. Pour désinfecter les linges et les objets de literie, deux ingénieurs, MM. Geneste et Herscher, ont construit des appareils cylindriques, qui permettent de détruire, en 15 ou 20 minutes, les microbes les plus résistants. Des désinfecteurs mobiles ont opéré avec succès dans le département de la Vienne, où l'épidémie de la *suelle* faisait beaucoup de victimes. Prochainement, le département du Rhône possédera aussi plusieurs étuves mobiles. L'Administration des Hospices a formé de même le projet d'en établir dans tous les hôpitaux pour désinfecter non seulement les objets de literie, mais aussi les linges employés pour les pansements. — M. Humbert Mollière ajoute que les nouvelles installations signalées par les précédents orateurs, révèlent un heureux progrès de l'hygiène publique. En 1870, on se bornait, en Allemagne, à désinfecter avec le chlore et l'acide phénique. Depuis cette époque, on a fait emploi des étuves de désinfection, mais elles sont moins perfectionnées que celles dont on se sert aujourd'hui en France. — M. Arloing présente à l'Académie, au nom de l'auteur, les publications suivantes de M. Chauveau : 1° *Propriétés vaccinales des microbes ci-devant pathogènes, transformés par la culture en microbes aprotogènes*; 2° *Note à l'Institut sur le même sujet*; 3° *Énervation partielle des muscles*; 4° *Mécanisme des mouvements de l'iris*. — M. Arloing offre, en son nom propre, l'histoire de l'École vétérinaire de Lyon, qu'il vient de publier sous ce titre : *le Berceau de l'enseignement vétérinaire*, en faisant une analyse rapide des faits rapportés dans ce volume. Installée d'abord à la Guillotière, l'École vétérinaire fut transportée, seulement en 1795, dans les bâtiments de l'ancien couvent des Deux-Amants, auxquels on ajouta plus tard ceux des Cordeliers de l'Observance, dont la chapelle ogivale a été remplacée, il y a un demi-siècle, par un monument du style néo-grec. Les Écoles vétérinaires ne furent organisées que par la loi du 28 germinal an III, et, à l'origine, elles furent laissées, à peu près, sans ressources, car le budget de l'École